

Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale¹

CF: 1035

Nom de l'établissement : Administration publique

Adresse de l'établissement: Rue des Gazomètres 3-5-7

Date dernière mise à jour: 23.03.2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque	Année du diagnostic
Sous-sol	SS_8	Gaine en fibrociment	2018		2008
1 étage	Secrétariat	Pot de fleurs en fibrociment	2018		2008
1 étage	Secrétariat de direction	Mastic de vitrage intérieur	2018		2008
2 ^{ème} étage	Bibliothèque pédagogique	Mastic de vitrage intérieur	2018		2008
3ème étage	Réponse public cadastre	Mastic de vitrage intérieur	2018		2008
4ème étage	Local ascenseur	Fibrociment	2018		2008

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.